



Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la Branche IEG (CPPNI)

Compte Rendu du 04 Mars 2025

Deux points à l'ordre du jour :

1. Négociation d'un avenant à l'accord relatif à la Couverture Supplémentaire Maladie du 29/01/2025 ; Négociation relative aux mesures salariales de branche au 1^{er} janvier 2025 : présentation des éléments de contexte
2. Présentation de l'agenda social 2025

En ouverture de séance la FNME-CGT est intervenue sur un sujet :

- Le non-respect à EDF des textes en vigueur concernant le passage à la CSP de juin des taux de pénibilité, au lieu de mars. Même si cette pratique n'est pas récente, elle ne respecte pas notre corpus réglementaire.

-
- 1. Négociation d'un avenant à l'accord relatif à la Couverture Supplémentaire Maladie du 29/01/2025 ; Négociation relative aux mesures salariales de branche au 1er janvier 2025 : présentation des éléments de contexte.**

Les incertitudes concernant les risques URSSSAF ont été levées par la Direction de la sécurité sociale (DSS) par courrier du 31 janvier 2025.

Il n'est donc plus nécessaire de décliner dans les entreprises l'accord de branche.

Concernant notre interpellation sur la taxe Vautrin sur les mutuelles qui imposera des augmentations de la taxe, les employeurs n'ont pas encore réalisé l'étude d'impact afin de définir si nous serons concernés par ces augmentations.

2. Présentation de l'agenda social 2025

En prenant en compte les échanges lors de la réunion de concertation et de coordination (RCC) du 13/02/2025 :

Négociations programmées :

- Accord dialogue social de branche (DSB) : des bilatérales sont calées afin de pouvoir finaliser la négociation d'ici la fin d'année (novembre/décembre) : bilan 6 mois avant la fin de l'accord, puis négociation d'un accord de méthode avant négociation d'un accord.
- Mesures salariales et primes et indemnités.
- Accord Dialogue Social de branche.
- Textes à rénover : Santé / Protection sociale, Embauche/Recrutement, Mobilité, ICFS et déplacements.
- Modernisation de la grille de rémunération : des bilatérales sont programmées pour voir l'opportunité de rouvrir des négociations, un retour sera fait lors de la Commission Permanente Paritaire de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 10 avril.
- Pénibilité et C2P : en attente des conclusions des travaux commissions paritaires permanentes de l'état. Nous pourrons reprendre les travaux à l'issue (3 mois).

Projet en concertation :

- Déroulé opérationnel des élections CMCAS.
- Transfert et mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle CSM.
- Préparation Appel d'offre Prévoyance (à confirmer).
- Simplification des Barèmes forfaitaires remboursement frais de déplacement (à confirmer).
- Droits familiaux : mise en œuvre des axes d'amélioration identifiés dans le bilan.
- Handicap, nous avons enfin obtenu de la branche, d'ouvrir la discussion sur ce sujet.
- Seniors (à confirmer, en attente de précisions légales et des travaux menés dans le cadre de la Commission Permanente sur la réforme des retraites).



Prochaine CPPNI : Le 10 avril 2025

A l'ordre du jour :

- Bilan de l'accord dialogue social de branche (DSB).
- Point d'étape pour la réouverture des négociations sur la modernisation de la grille de rémunération à l'issue des bilatérales.